

Il proposa alors un toast en l'honneur de la nouvelle France d'abord et de l'Alsace ensuite.

Vivement ému d'entendre, à l'adresse de mon pays, des paroles si flatteuses et si sympathiques, j'ai cru devoir répondre, séance tenante, à un toast si cher à mon cœur. Grâce aux bienveillantes dispositions de l'auditoire, ma voix n'a pas été sans écho, et je raporte à mon cher Canada la bienveillance, les sympathies dont j'ai été l'objet hier.

Agréer, M. le Rédacteur, les salutations empressées de

L'ABBÉ F. DUPUIS.

Ordination.—Dimanche, le 10 octobre, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec faisait l'ordination suivante, à la Basilique Notre Dame de Québec : Sous-diacre, M. Louis Nazaire Lessard, du Collège de Ste. Anne.

Ordinations.—Mgr l'Evêque de Rimouski faisait, il y a quelques jours, les ordinations suivantes :

Samedi, le 2 octobre, dans la chapelle du séminaire de Rimouski :

Tonsurés : MM. Augustin Gagnou, de l'Assomption de McNider, Célestin Saindon, de Cacouna, et Antoine Bérubé, de St. Arsène;

Minorés : MM. Ant. Annibal Soucy, Ant. Philippe Bérubé et Narcisse Hél. Terriault.

Dimanche, le 3, à la cathédrale de St. Germain de Rimouski :

Sous-diacres : MM. Louis Côme Lavoie, Henri Lavoie, J. B. Emile Pouliot, J. B. Alph. Bélanger et Achi le Thibeau;

Diacres : MM. Zotique Godard dit Lapointe et L. Jos. de Champlain.

Un prêtre président d'une république.—Fait assez rare à signaler à l'époque actuelle : Un prêtre vient d'être élevé à la présidence d'une république des Antilles, de celle de St. Dominique. Le Révd M. Mérino, président élu de cette république, vient d'être installé à cette haute charge. Dans son message d'inauguration, il annonce qu'il s'efforcera de faire vivre l'Etat qu'il dirige en parfaite harmonie avec les autres républiques américaines. Il félicite la population de St. Dominique, de son union inébranlable avec le Saint Siège. Il se fait gloire de diriger un peuple qui est resté essentiellement catholique, a vécu constamment en union avec l'Eglise, et n'a jamais laissé s'altérer ses sentiments de foi et de profonde vénération pour le Souverain Pontife.

Petite Œuvre de l'Orphelinat.—L'Œuvre de l'Orphelinat est placée sous l'invocation de la Sainte Famille, Jésus, Marie, Joseph; saint Joseph en est le premier patron, les Saints Anges Gardiens, les patrons secondaires, sous la haute protection de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec.

BUT DE L'ŒUVRE

10. Donner aux Sœurs de la Charité de Québec le moyen de recueillir et de soutenir un plus grand nombre d'orphelins des deux sexes;

20. Ouvrir une salle d'asile pour recevoir et garder, pendant le jour, les enfants de toutes les classes de la société, trop jeunes encore pour être admis dans les différentes maisons d'éducation. Les mères, trop souvent obligées de confier leur jeune famille à des mères mercenaires, assureront ainsi à l'objet de leur

tendresse des soins tout maternels et les plus délicates attentions. Tous y recevront une instruction proportionnée à leur âge.

MOYENS DE L'ŒUVRE

Les contributions seront de deux centins par mois, et seront recueillies par les chefs de dizaines, qui en remettront le montant aux chefs centenaires. Ces derniers devront faire parvenir les sommes fournies par les dix chefs de dizaines de leur section, tous les trois mois, à la Révérende Mère Supérieure Générale des Sœurs de la Charité de Québec.

Les personnes qui paieront, une fois pour toutes, la somme de cinq piâtres (\$5), deviendront membres à vie de l'Œuvre, et auront droit à tous les avantages, et pendant leur vie et après leur mort.

Chaque année, il sera donné un état des argents reçus.

Dans les campagnes, Messieurs les Curés voudront bien se charger de choisir les chefs de dizaines et les chefs centenaires.

On pourrait associer à l'Œuvre ses amis défunts, et leur donner part aux avantages de l'Œuvre en contribuant pour eux comme ci-dessus.

AVANTAGE DE L'ŒUVRE

10. Une part aux mérites de toutes les bonnes œuvres et des prières qui se font dans la Congrégation des Sœurs de la Charité de Québec;

20. Une messe basse sera dite, tous les mois, pour les associés vivants et défunts;

30. Tous les ans, au mois de novembre, on chantera un service pour les associés et les bienfaiteurs défunts;

40. Une communion par semaine sera faite par un des membres de l'Hospice, à l'intention des associés;

50. Tous les jours, les orphelins et orphelines diront pour leurs bienfaiteurs un *Pater* et un *Ave Maria*, avec l'invocation : "Jésus, Marie, Joseph, bénissez nos bienfaiteurs." Saints Anges Gardiens, protégez nos bienfaiteurs;"

60. Les orphelins et orphelines qui auront fait leur première communion, feront, tous les ans, deux communions pour leurs bienfaiteurs, l'une au mois de mars, l'autre au mois d'octobre;

70. Une part à l'Adoration perpétuelle qui se fait à l'Hospice;

80. Une indulgence de 40 jours accordée par Monseigneur l'Archevêque de Québec, une fois par mois, aux chefs centenaires et aux chefs de dizaines, et, une fois par année, aux membres de l'Œuvre;

90. La récompense que Notre Seigneur promet à ceux qui font du bien à ses membres souffrants : "J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'étais sans asile et sans vêtement, vous m'avez recueilli et vous m'avez vêtu; venez les bénis de mon Père; possédez le royaume préparé pour vous depuis la fondation du monde."

Loterie en faveur de "l'Hospice de St. Joseph de la Délivrance."—La Supérieure des Sœurs de la Charité de Notre Dame de Lévis, ayant l'intention de faire le tirage de cette loterie, aussitôt que possible, prie toutes les personnes qui ont eu la bonté de se charger de livrets, de vouloir bien se hâter de les remplir et de les lui faire parvenir.